

**REGION CENTRE
REGLEMENT ANNUAIRE**

CALENDRIER 2011



Président Régional Jean Alain LAVIGE
21 rue des écoles
41350 St Gervais la Foret
☎ 02.54.42.74.46

Agent Régional Benoît BEAUR
De développement 02 38 54 02 00
ufolepcentre.free.fr

DELEGUES DEPARTEMENTAUX UFOLEP

Cher
Marielle NOBLET
5 rue Samson
18022 Bourges CEDEX
☎ 02.48.48.05 15

Eure et loir
Hervé PELLETIER
10 avenue de Bretagne
28302 MAINVILLIERS
☎ 02 37 84 05 92

Indre
Marie BATARD
23 Boulevard de la
Valla
36000 Châteauroux
☎ 02.54 61 34 55

Indre et Loire
Jérôme GIBEAUD
57 Boulevard Heurteloup
37041 Tours CEDEX
☎ 02.47.66 92 11

Loir et Cher
Mohamed BENTHANANE
4 Rue Bourseul BP 11003
41010 Blois CEDEX
☎ 02.54.43.86 65

Loiret
David SUAREZ
Av. du Parc Floral
45160 LA SOURCE
☎ 02.38.54.42.49

LES CORRESPONDANTS DES CLUBS MOTO

**CLUB MOTO VERTE
VIERZONNAISE**
Gérald DESMOULINS
La Françoisière
18500 Vignoux/Barangeon
☎ 06-18 92 29 76-02 48
71 36 21
lacoffrette.elodie@orange.fr

**MOTO VERTE DE
CHATEAURENARD**
Serge JOBELIN
254, Rue des Basses
Varennes
45200 AMILLY
Serge.jobelin@orange.fr
☎ 02 38 93 50 57- 06 03 00
01 29

**M C SELLES SUR
NAHON**
PARISSE Gérard
Rue Nationale
36360 LUCAY LE MALE
☎ 06-67-99-03-25
02-54-40-40-45

ECURIE D'ORLEANS
DEBAT Marcel
8, rue de la Moissonnière
45190 BEAUGENCY
☎ 06 71 34 82 59
Ecurie.orleans@laposte.net

**MOTO CLUB DE
THEILLAY**
Michel COLOMINA
13, route des Brosses
45300 THEILLAY
☎-02 54 83 34 95
michel.colomina@sfr.fr

**MOTO CLUB DE
GRACAY**
Dominique ROUX
Launay
18310 St OTRILLE
☎06 85 33 18 67 –
Lalambic.lulu@orange.fr
Michel GIRAULT 06 80 47
92 26
michoco18@yahoo.fr

SASSAY MOTO VERTE
PASTORELLI Patrice
B.P.20029
41355 ST GERVAIS LA
FORET
☎ 06 81 41 62 31
Patrice-pastorelli@orange.fr

ASCHERES LE MARCHE
Didier Morizet
81 rue de Rougemont
45170 Aschères le Marché
[☎02-38-39-23-75-06 82 86
11 01
morizet-d@orange.fr

M C COUTURE SUR LOIR
Gérard LEROUX
1 rue du Clos
72340 Ruillé sur Loir
☎ 06 08 93 75 71
06 72 85 66 94
nadia.hete@neuf.fr

MC CASTELROUSSIN
PERNIN Jérôme
4, allée de la Chatelleraie
36330 LE POINCONNET
☎ 06 81 96 66 89
Nus36@free.fr

M.C. GIEN
François BROUAL
14, faubourg de Nancray
45300 Châtillon/loire
0238 31 09 47-06 84 67 23 98
Francois.broual@wanadoo.fr

M.C. COULLONS
Laurent VIGIER
24, route de Cerdon
45720 COULLONS
☎ 02 38 29 25 65-06 08 76 17 98
lauvigier@wanadoo.fr

Commission Technique Régionale Moto Cross

Responsable t	Sébastien Coin	06 47 53 77 60
Réglementation,	Liliane Jesus	02-38-93-50-57
administratif, trésorerie,	Liliane Jésus	06-75-03-25-31
formation	Serge Jobelin,	02-38-93-50-57
Contrôle technique	Michel Girault	06 80 47 92 26
	Monique Poyac	02-48-24-39-58
Classements	Dominique Roux	06-85-33-18-67
Initiation jeunes		

Organisation des épreuves

Directeurs de courses

Serge Jobelin
Liliane Jésus
Sébastien Coin
Michel Girault
Didier Morizet
Dominique Roux

Stagiaire

Amandine Jésus

Pointage

Titulaires Liliane Jesus

Monique Poyac

Patricia

Colomina

Annick Duvault

Catherine Rocq

Valérie Roux

Composition du Jury

Le Directeur de courses

1 commissaires de piste

1 pointeur

1 club

1 représentant de chaque club mandaté par le club

Le délégué départemental UFOLEP du lieu de la rencontre ou son représentant

La commission régionale disciplinaire de première instance en cas de litige

REGLEMENT

ARTICLE 1

Il est créé un championnat du Centre de MOTO CROSS UFOLEP ouvert aux pilotes motocyclistes des 6 départements de la région Centre..

Pour cette compétition, les pilotes devront manifester le plus strict esprit amateur et être titulaires de la licence homologuée UFOLEP R 3 et de la licence sport motocycliste délivrée par la commission technique selon la réglementation en vigueur :

- **Pour les nouveaux licenciés : sur présentation de la licence UFOLEP R3 et d'un C.A.S.M.**

(un nouveau licencié est celui qui n'a jamais eu de licence pour la pratique de la moto)

- **Pour les anciens licenciés : sur présentation d'une licence UFOLEP R3 et d'un C.A.S.M. ou d'un permis de conduire MOTO correspondant à la cylindrée.**

Les non titulaires de la licence sport motocycliste devront présenter leur licence UFOLEP et leur C.A.S.M. afin de prendre part aux entraînements et aux compétitions.

L

ARTICLE 2 : QUALIFICATION au « SUPER TROPHEE DE FRANCE »

Le championnat du Centre est qualificatif pour le Championnat de France UFOLEP dénommé SUPER TROPHEE DE FRANCE.

Seuls pourront être qualifiés les pilotes titulaires d'une licence UFOLEP homologuée 15 jours avant la 1^{ère} course du championnat régional. Dans chaque catégorie le nombre de pilotes qualifiés sera déterminé par le règlement particulier du SUPER TROPHEE DE FRANCE de l'année en cours.

Les pilotes titulaires participant au TROPHEE EUROPEEN IMBA seront qualifiés d'office.

Le classement pour la participation au S.T.F se fera sur celui du championnat.

Obligation de participation à l'ensemble des épreuves du championnat pour être qualifié sauf certificat médical ou justification des absences.

ARTICLE 3 : ORGANISATION du CHAMPIONNAT du CENTRE

☺ ENGAGEMENTS

- Les engagements pour chaque épreuve devront parvenir au club organisateur, **au plus tard 3**

SEMAINES avant le jour de l'épreuve **accompagnés des droits d'inscription correspondants.** (feuille remplie complètement avec indication précise de la catégorie)

-Tout pilote non engagé en temps voulu se verra pénalisé de 10€ et pourra éventuellement se voir refusé à cette épreuve si le plateau est complet.

-**Les droits d'engagement au championnat du Centre pour les pilotes des clubs organisateurs d'une course sont de 15 € (soloA, B, C/D, quads, et 3 € pour les pilotes de l'école de conduite. (Pour les pilotes des autres clubs non organisateurs, l'engagement est de 17€ au lieu de 15€)**

- aucun remboursement d'engagement ne sera consenti passé un délai de 8 jours avant la date de manifestation (sauf raison valable)

-Sur chaque engagement, le club organisateur reversera 1 € au trésorier du Comité Régional pour le fonctionnement de celui-ci.

Les critères de priorité pour les engagements sont les suivants, dans cet ordre : Date limite de 3 semaines, pilotes des clubs organisateurs, pilotes du Centre, pilotes extérieurs. Les organisateurs se réservent le droit de faire appel à des pilotes originaires d'autres régions pour compléter le plateau de l'épreuve jusqu'à concurrence du nombre de pilotes maximum mentionné dans le règlement particulier de l'épreuve.

☺ CATEGORIES

- 1) SOLO A 90 cm³ maximum ouverte aux jeunes de 12 à 15 ans
- 2) SOLO B : ouverte aux pilotes âgés de 14 ans et plus pour une cylindrée comprise entre 91 et 125 cm³, 16 ans et plus pour une cylindrée comprise entre 126 et 250 cm³ (4temps)
- 3) SOLO C/D : ouverte aux pilotes de 16 ans et plus pour une cylindrée comprise entre 126 et 250 cm³ (2 ou 4 temps), 18 ans et plus pour une cylindrée supérieure à 250 cm³ (2 ou 4 temps)
- 4) QUADS
- 5) Les pilotes courant sur une moto 250cm³ 4 temps (+ de 16 ans) doivent en début de saison, et le spécifier sur leur engagement, choisir la catégorie dans laquelle ils veulent courir et ne pas en déroger
- 6) Une catégorie PRESTIGE est créée pour les pilotes ayant 40 ans avant la 1ère course du championnat. Seul dans le cas d'un nombre de pilotes suffisant une grille spécifique sera mise en place.

Dans tous les cas un classement séparé sera établi.

En fonction du nombre d'engagés en catégorie **solo B et C/D** l'organisateur et la commission se réserve le droit de faire un open avec classement séparé.

☺ NUMEROTATION des MACHINES et EQUIPEMENT

Un numéro de course sera attribué à chaque pilote, y compris en initiation, par la Commission Technique Régionale en début de saison, **sans possibilité de changer en cours de saison.**

Il est obligatoire que les numéros soient visibles et lisibles

Pour tout nouveau pilote n'ayant pas de numéro attribué, le Président de l'association s'adressera à Liliane JESUS (02 38 93 50 57 ou 06 75 03 25 31)

TOUT NUMERO NON LISIBLE SERA REFOULE LE JOUR DE L'EPREUVE

Equipement : casque homologué,(seule HOMOLOGATION ECE22-05ou 05-22°° bottes en cuir ou matière équivalente, pantalon renforcé, gants, maillot manches longues. PROTECTION DORSALE OBLIGATOIRE (avec norme CE) PROTECTION PECTORALE OBLIGATOIRE (avec logo CE,)

Numéros et Catégories

CYLINDREE	PLAQUE	NUMERO
SOLO A	BLANC	NOIR
SOLO B	NOIR	BLANC
SOLO C/D	BLANC	NOIR
QUADS	BLANC	NOIR (avant, côtés et arrière Perpendiculaire au quad)

☺ INTERDICTIONS – OBLIGATIONS

▶ Le casque radio ou émetteur-récepteur permettant au pilote de recevoir les renseignements durant une épreuve est interdit en compétition.

Le contrevenant sera déclassé le jour de l'épreuve et sera convoqué devant la commission de discipline.

▶ Les personnalisations sur les casques doivent être effectués avec des peintures normalisées (permettant la possibilité de Scanner sans retirer le casque en cas d'accident).

▶ Un contrôle alcoolémie ou anti-dopage pourra être effectué

▶ **Les chiens devront être tenus en laisse, muselés s'ils sont concernés par la législation en vigueur**

▶ Chaque pilote engagé devra être en possession d'un **extincteur de 2 kg minimum**, à portée de main..

▶ Seuls les engins inscrits à la compétition ont le droit de circuler dans le parc pilotes, avec port de casque obligatoire, vitesse réduite et sans passager.

▶ Les groupes électrogènes doivent être éteints à **23 heures** ;

▶ **Le carburant doit être stocké dans des récipients métalliques.**

☺ ENTREES GRATUITES

Chaque pilote participant à l'épreuve du jour aura droit à deux entrées gratuites.

Mais tout pilote non engagé en temps voulu ne pourra prétendre à ces entrées gratuites.

Toute carte d'officiel sports mécaniques UFOLEP donne le droit d'entrer gratuitement sur les terrains.

REGLEMENT DES
DOUANES

ARTICLE 4 : ORGANISATION DES EPREUVES

☺ VISITE DU TERRAIN

La commission technique régionale visitera la piste le matin même de l'épreuve pour s'assurer que celle-ci correspond bien aux normes réglementaires.

☺ SECURITE SUR LES CIRCUITS

- **Deux ambulances et un nombre suffisant** de secouristes devront être présents lors de l'organisation de toute manifestation conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation de courses.
- Le matériel et le personnel de lutte contre l'incendie doit être prévu

☺ ROLE DES DIRECTEURS DE COURSE

Ils sont les patrons de l'épreuve.

Leurs décisions ont valeur absolue.

Ils sont seuls habilités à décider de l'arrêt d'une course.

Ils contrôlent tout le personnel nécessaire à l'organisation avec l'aide de la commission technique régionale.

Ils veillent à ce que les services de secours soient opérationnels avant le début des entraînements.

☺ SIGNIFICATION DES DRAPEAUX

VERT : Voie libre

JAUNE : Danger ! Ralentir, ne pas en profiter pour dépasser

ROUGE : ARRET IMMEDIAT

BLANC Présence des secours sur le terrain

NOIR Sortie immédiate du pilote concerné

BLEU : Dépassement autorisant la prise d'un tour.

**LE NON-RESPECT DES DRAPEAUX SERA IMMEDIATEMENT SANCTIONNE
AVEC UNE EVENTUELLE CONVOCATION DEVANT LA COMMISSION DE DISCIPLINE REGIONALE
POUVANT ENTRAINER UNE SUSPENSION DE LICENCE**

☺ COMMISSAIRES

Chaque club organisant une épreuve comptant pour le Championnat du Centre est tenu de fournir les commissaires de piste. Ils doivent être licenciés et formés.

☺ POINTAGE

Le club organisateur devra prévoir le nombre de pointeurs nécessaire à l'organisation de l'épreuve.

Le pointage se fera avec l'aide des pointeurs de la Région..

Le matériel de photocopie devra être fourni par le club organisateur.

☺ DEROULEMENT ET DUREE DES COURSES

Les essais libres sont obligatoires et débuteront à 8 h 00 pour chaque épreuve.

Chaque épreuve se déroulera comme suit : 1 qualification lorsque la catégorie comprendra plusieurs grilles et 2 manches, 3 manches pour les autres.

SOLO B : 15' + 1 t en A, 12' + 1 t en B et C.

SOLO A : 12' + 1 t

Quads : 15' + 1 t en A et 12'+1t. en B.

A chaque épreuve les séries seront limitées à 3 en SOLO B, 2 en SOLO C/D, 1 en quad, 1 en SOLO A et 1 en école de conduite, avec possibilité de moduler les séries dès la clôture des inscriptions, 3 semaines avant la course..

☺ DEPART DES COURSES

Sur toutes les épreuves comptant pour le championnat du Centre, les départs devront être donnés au moyen d'un système mécanique. (à l'aide du drapeau en cas de force majeure)

Présence obligatoire de tous les pilotes dans les pré-parcs 15 mn avant chaque départ de course.

Entrée en grille : Qualifs : ordre du classement provisoire

1ère manche : ordre d'arrivée de la qualif

2^{ème} manche ; ordre d'arrivée de la 1ère manche

ARTICLE 5 : CLASSEMENTS

Le classement des pilotes pour chaque épreuve et le classement général du championnat du Centre seront établis pour chaque catégorie.

- SOLO A
- SOLO B
- SOLO C/D
- QUADS
- PRESTIGE.

Les pilotes extérieurs à la région appelés éventuellement à compléter le plateau d'une épreuve ne seront pas pris en compte dans l'attribution des points pour le classement général du Championnat du Centre qualificatif pour le Super Trophée de France..

Pour être classé dans une épreuve, il faudra effectuer la moitié de la manche

Seuls les pilotes ayant participé à au moins 5 courses rentrent dans le classement du championnat

BAREME D'ATTRIBUTION DES POINTS : 125/250/500 ET 600 CM3 ET PRESTIGE

1 ^{ER}	40 pts	13 ^{ème}	21 pts	25 ^{ème}	9 pts	37 ^{ème}	2
2 ^{ème}	37 pts	14 ^{ème}	20 pts	26 ^{ème}	8 pts	38 ^{ème}	2 pts
3 ^{ème}	34 pts	15 ^{ème}	19 pts	27 ^{ème}	7 pts	39 ^{ème}	2 pts
4 ^{ème}	32 pts	16 ^{ème}	18 pts	28 ^{ème}	6 pts	40 ^{ème}	2 pts
5 ^{ème}	30 pts	17 ^{ème}	17 pts	29 ^{ème}	5 pts	41 ^{ème}	2 pts
6 ^{ème}	28 pts	18 ^{ème}	16 pts	30 ^{ème}	4 pts	42 ^{ème}	2 pts
7 ^{ème}	27 pts	19 ^{ème}	15 pts	31 ^{ème}	3 pts	43 ^{ème}	2 pts
8 ^{ème}	26 pts	20 ^{ème}	14 pts	32 ^{ème}	2 pts	44 ^{ème}	2 pts
9 ^{ème}	25 pts	21 ^{ème}	13 pts	33 ^{ème}	2 pts	45 ^{ème}	2 pts
10 ^{ème}	24 pts	22 ^{ème}	12 pts	34 ^{ème}	2 pts	46 ^{ème}	2 pts
11 ^{ème}	23 pts	23 ^{ème}	11 pts	35 ^{ème}	2 pts	47 ^{ème}	2 pts
12 ^{ème}	22 pts	24 ^{ème}	10 pts	36 ^{ème}	2 pts	48 ^{ème}	2 pts

DU 49EME AU 60EME : 1 POINT

😊 BAREME D'ATTRIBUTION DES POINTS POUR LES 85 CM3 ET QUADS

La participation dans les catégories SOLO A et QUADS étant moindre que les autres catégories, les points attribués lors de chaque manche seront les suivants :

1 ^{ER}	20 pts	6 ^{ème}	9 pts	11 ^{ème}	4 pts	16 ^{ème}	2 pts
2 ^{ème}	17 pts	7 ^{ème}	8 pts	12 ^{ème}	3 pts	17 ^{ème}	2 pts
3 ^{ème}	15 pts	8 ^{ème}	7 pts	13 ^{ème}	2 pts	18 ^{ème}	2 pts
4 ^{ème}	13 pts	9 ^{ème}	6 pts	14 ^{ème}	2 pts	19 ^{ème}	2 pts
5 ^{ème}	11 pts	10 ^{ème}	5 pts	15 ^{ème}	2 pts	20 ^{ème}	2 pts

Les pilotes absents aux épreuves du championnat du Centre pour participer le même jour à une épreuve du TROPHEE IMBA / ou Euro - jeunes se verront attribuer des points en fonction de leurs résultats dans les courses précédentes du Championnat du Centre.

(ex : pour 30 points obtenus au cours des 3 courses précédentes, le pilote absent se verra attribuer 10 points).

😊 BAREME DES POINTS : BONUS

- un « bonus » est attribué à chaque pilote du championnat participant à une épreuve du championnat.
- Ce bonus est décompté individuellement et est fonction du nombre de participations du pilote aux épreuves du championnat ; il s'ajoute au total des points acquis à l'épreuve :

1 ^{ère} participation	5 pts	6 ^{ème} part.	30 pts	11 ^{ème} part.	55pts
2 ^{ème} participation	10 pts	7 ^{ème} part.	35 pts	12 ^{ème} part.	60 pts
3 ^{ème} participation	15 pts	8 ^{ème} part ;	40 pts	13 ^{ème} part.	65 pts
4 ^{ème} participation	20 pts	9 ^{ème} part.	45 pts		
5 ^{ème} participation	25 pts	10 ^{ème} parT.	50 pts		

3^{ème} particip

☺ CATEGORIES :

• CHANGEMENT DE CATEGORIE

Tous les pilotes qui changeront de catégorie en cours de saison seront classés dans la catégorie où ils auront le plus participé.

• PARTICULARITES DE LA CATEGORIE ECOLE DE CONDUITE

Les licenciés de cette catégorie doivent avoir au minimum 6 ans

Les essais et démonstrations de cette **catégorie ne peuvent avoir lieu qu'en présence d'un Animateur UFOLEP BFA2** ; les organisateurs devront s'assurer de la présence de l'un d'entre eux avant la course. (dans ce cadre, on peut faire fonctionner l'école de conduite régionale)

En cas d'absence, aucun essai ou démonstration ne seront assurés. (coupe-circuit obligatoire pour les quads), les coudières et genouillères sont fortement conseillées.

Le circuit doit être adapté à cette catégorie et aménagé au besoin, Les départs ont lieu sans grille,

Respect des correspondances « age-type de machine » suivantes :

6-7ans : 50 cm³, 8-9 ans : 65cc, 10-11 ans : 85 cm³ : -12 ans 90cm³, 125 4T.

Les participants doivent être licenciés UFOLEP et engagés au préalable.

Les Animateurs école de pilotage sont Michel GIRAULT, Gérard DESMOULINS, Stéphane VIGOUREUX, Jérémy DELAVEAU, Bruno VELLEAUS et Jean AUVINET, Didier MORIZET.

Les animateurs ayant encadré l'école de conduite auront le remboursement de leur engagement, après validation par le responsable initiation jeunes, le soir de la manifestation.

☺ CONTROLE DES CLASSEMENTS

A l'issue de chaque épreuve, le club organisateur établit les classements le soir même et les remet au responsable des classements de la Commission Technique Régionale.

ARTICLE 6 : RECLAMATIONS

Aucune réclamation orale ne sera prise en considération.

Toute réclamation devra être écrite et remise dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats de la manche à la Commission Technique Régionale, accompagnée d'un chèque de caution de 80 euros qui sera restitué si la réclamation est jugée valable.

Les pilotes incriminés seront convoqués ainsi que leur Président.

ARTICLE 7 : SANCTIONS

LE PILOTE EST RESPONSABLE DU COMPORTEMENT DE SES ACCOMPAGNATEURS.

Toutes les sanctions sportives qui pourraient être infligées lors d'une épreuve sont répertoriées dans le règlement de Moto Cross UFOLEP et entérinées par le Comité Directeur Régional.

ARTICLE 8 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Ne pas laisser de sacs poubelle sur les terrains, les emporter ou les déposer aux endroits prévus par les organisateurs, en respectant le tri sélectif.

Ne pas laisser de pneus ; lors de manipulations mécaniques, ne pas faire couler d'huile ou de liquide quelconque sur le sol non protégé (bâche ou tapis de sol)

Ne pas laver les motos dans le parc pilotes .si aire de lavage existante.

Contrôle du bruit : limite 96 db maximum.

CALENDRIER 2011

DATE	LIEU	CLUB ORGANISATEUR	
10-avr	GRACAY	GRACAY MOTO CLUB	Championnat
23-avr	CHÂTEAU-RENARD	M.V. CHÂTEAU-RENARD	nocturne
24-avr	CHÂTEAU-RENARD	M.V. CHÂTEAU-RENARD	Championnat
08-mai	CHATEAUROUX	M.C. CASTELROUSSIN	Championnat
15-mai	VIERZON	M.V. VIERZONNAISE	Championnat
22-mai	SASSAY	SASSAY M.V.	Championnat
05-juin	COUTURE	M.C. COUTURE	Championnat
19-juin	THEILLAY	M.C. THEILLAY	Championnat
26-juin	SELLES/NAHON	M.C. SELLES/NAHON	Championnat
03-juil	SOUGY	ECURIE D'ORLEANS	Championnat
17-juil	COULLONS	M.C. COULLONS	Course/Prairie motos-Quads
14 août	S.T.F la Brionne		
27-août	ASCHERES	Maisons Rurales	nocturne
28-août	ASCHERES	d'ASCHERES	course motos Quads
04-sept	VIERZON	M.V. VIERZONNAISE	Championnat
11-sept	THEILLAY	M.C. THEILLAY	championnat
24-sept	COUTURE	M.C. COUTURE	nocturne
5-sept	GIEN	M.C. GIEN	Course/Prairie motos -quads
CHAMPIONNAT	Ecole de conduite, solo A, solo B, solo C/D, quads		

LE BENEVOLE: UNE ESPECE EN VOIE DE DISPARITION

Le Bénévole(activus benevolus) est un mammifère bipède qu'on rencontre surtout dans les associations où il peut se réunir avec ses congénères: les bénévoles se rassemblent à un signal mystérieux appelé ."convocation"

Le téléphone est un appareil qui est beaucoup utilisé par le bénévole et qui lui prend beaucoup de son temps. Mais cet instrument lui permet de régler les petits problèmes qui se posent au jour le jour.

L'ennemi héréditaire du bénévole est le "yaqua". Le "yaqua" est un mammifère bipède qui se caractérise surtout par un cerveau très petit qui ne lui permet de connaître que 2 mots "y a qu'à", ce qui explique son nom.

Le "yaqua", bien abrité dans la cité anonyme, attend. Il attend le moment où le bénévole fera une erreur, un oubli, pour bondir et lancer son venin qui atteindra son adversaire et provoquera chez celui-ci une maladie db

Les premiers symptômes de cette implacable maladie sont visibles rapidement: absences de plus en plus fréquentes aux réunions, intérêt croissant pour son jardin, sourire attendri devant une canne à pêche et attrait de plus en plus vif qu'exercent un bon fauteuil et la télévision sur le sujet atteint.

Les bénévoles décimés par le découragement risquent de disparaître, et il n'est pas impossible que, dans quelques années, on rencontre cette espèce uniquement dans les zoos où, comme tous ces malheureux animaux enfermés, ils n'arrivent plus à se reproduire.

Les "yaqua" avec leurs petits cerveaux et leurs grandes langues, viendront leur lancer des cacahuètes pour tromper l'ennui. Ils se rappelleront avec nostalgie du passé pas si lointain où le bénévole abondait et où on pouvait le traquer sans contrainte.
(extrait des Echos Judiciaires Girondins)

